

From:"Stéphane Dupuis" <outlook_882A96AAD878CC36@outlook.com>
Sent:Wed, 26 Jun 2024 10:49:31 +0200
To:"COMP STATE AID GREFFE" <Stateaidgreffe@ec.europa.eu>
Cc:"COMP H6 CONSULTATION" <COMP-H6-CONSULTATION@ec.europa.eu>
Subject:HT.100254_Reply_from_a_citizen

Bonjour,

Je ne comprends pas la baisse de 50 000 € à 37 000 € pour le plafond des minimis. Même si je reconnais que c'est déjà un plus.

J'ai un voisin agriculteur qui a tout perdu avec la jaunisse de la betterave avec des rendements passant de 100 tonnes à 26 tonnes. Il exploite 35 ha de betteraves, je vous laisse faire le calcul mais il atteint le plafond.

Il lui est demandé de faire de l'épargne de précaution au regard des aléas climatiques, une partie de cette épargne serait taxée. C'est un non-sens dans le contexte actuel. L'année 2023-2024 est la plus arrosée depuis des décennies.

Pourquoi faire rentrer les déductions de cotisations accordées par la MSA. L'activité agricole reste la seule taxée même si aucun bénéficiaire n'est dégagé sur l'exploitation.

Enfin, pourquoi tenir un énième registre électronique, au-delà de la complexité, cela va une nouvelle fois générer de la défiance vis-à-vis des instances européennes. Bien entendu, il convient de mettre des garde-fous afin d'éviter toute dérive mais c'est le principe de simplification qui doit primer.

Si je suis globalement favorable à l'augmentation, j'émet des réserves sur les montants, les mesures rentrant dans le champ des minimis mais surtout sur la complexité des procédures en cas de fichier de centralisation des données.

Vous remerciant de bien vouloir tenir compte de mes remarques.

Bien cordialement,

Stéphane Dupuis, Fleury-en-Bière (77)